

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2023-176

LE MAIRE

**Participation au suivi des études de maîtrise d'œuvre pour la  
réhabilitation extension de la piscine municipale**

CHRISTIAN DEMUYNCK

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** que la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation extension de la piscine municipale a été réalisée par la société D2X International,

**Considérant** que cette dernière a conçu le projet et analysé les offres remises par les architectes,

**Considérant** son expertise et sa parfaite connaissance du dossier, nécessaires pour suivre la bonne exécution du marché de maîtrise d'œuvre et de travaux de réhabilitation extension de la piscine municipale,

**Considérant** le marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation extension de la piscine municipale,

**Considérant** le devis remis par D2X International,

**Considérant** que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société D2X International, sise au 60/62 rue Saint-André-des-Arts - 75006 Paris comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 26 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20230606-DM-CAM-2023176-AR  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Article 1 :** De conclure un marché soumis à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable concernant le marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation extension de la piscine municipale avec la société D2X International sise au 60/62 rue Saint-André-des-Arts – 75006 Paris, représentée par Monsieur Van Yan TRUONG en qualité de Gérant fondateur, pour un montant du marché sans minimum et un montant maximum de 10 000€ HT soit un montant maximum du marché de 12 000 € TTC.

**Article 2 :** Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

**Article 3 :** Précise que la durée initiale du présent marché est de 30 mois à compter de sa notification au titulaire.

**Article 4 :** Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

**Article 5 :** Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 06 JUIN 2023

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire  
Acte publié le 26 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20230606-DM-CAM-2023176-AR  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023